

Les communes du Pays de Saintonge Romane :

Communauté de Communes du Pays Santon :

- Bussac-sur-Charente
- La Chapelle-des-Pots
- Chermignac
- Colombiers
- Courcoury
- Le Douhet
- Ecurat
- Fontcouverte
- Les Gonds
- La Jard
- Pessines
- Préguiillac
- Saint-Georges-des-Côteaux
- Saint-Sever-de-Saintonge
- Saint-Vaize
- Saintes
- Thénac
- Varzay
- Vénérand

Communauté de Communes du Pays Buriaud :

- Burie
- Chaniers
- Chérac
- Dompierre-sur-Charente
- Le Seure
- Migron
- Saint-Bris-des-Bois
- Saint-Césaire
- Saint-Sauvant
- Villars-les-Bois

Communauté de Communes Charente Arnoult

Coeur de Saintonge :

- Beurlay
- Crazannes
- Les Essards
- Geay
- Nieul-lès-Saintes
- Plassay
- Pont-l'Abbé d'Arnoult
- Port d'Envaux
- Romegoux
- Saint-Porchaire
- Saint-Sulpice d'Arnoult
- Sainte-Gemme
- Sainte-Radegonde
- Soullignottes
- Trizay
- La Vallée

Communauté de Communes du Canton de

Gémozac et de la Saintonge Viticole :

- Berneuil
- Cravans
- Gémozac
- Jazennes
- Meursac
- Montpellier-de-Médillan
- Rétaud
- Rioux
- Saint-André-de-Lidon
- Saint-Simon-de-Pellouaille
- Tanzac
- Tesson
- Thaims
- Villars-en-Pons
- Virollet

Communauté de Communes du Bassin Seudre et Arnoult :

- Balanzac
- La Clisse
- Corme-Ecluse
- Corme-Royal
- Luchat
- Nancras
- Pisany
- Sablonceaux
- Saint-Romain-de-Benet
- Thézac

Pour tout renseignement :

Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

Rosanna POMPA

Chargée de mission Economie - Emploi
Parc Atlantique - ZA de l'Ormeau de Pied
7 rue des Fougères
CS 40142
17115 Saintes Cedex
Tél. : 05 46 97 22 96

Courriel : r.pompa@payssaintongeromane.fr
contact@payssaintongeromane.fr

Retrouvez des informations complémentaires sur le
dispositif CoRDEE-TPE sur le site Internet :

www.payssaintongeromane.fr

Les partenaires du Pays de Saintonge Romane et
de la Région Poitou-Charentes qui accueillent,
orientent et informent les porteurs de projet :



Le Pays de Saintonge Romane remercie :

- Monsieur Arrivé - Entreprise Vivanbois à Gémozac
- Monsieur Thibaut - Entreprise Thés & Cafés à Saintes
- Monsieur Alvard - Arc-en-ciel Paysage à Balanzac

Crédit photo : Pays de Saintonge Romane

Ne pas jeter sur la voie publique

Pays de
Saintonge
romane

REGION
**Poitou
Charentes**
la démocratie participative

Le CoRDEE-TPE
en Saintonge Romane



Un dispositif économique
pour les petites entreprises
qui se développent.

2012 - 2013

Le CORDEE-TPE : mode d'emploi



Le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane et la Région Poitou-Charentes ont mis en place, avec la participation financière des collectivités membres et le soutien des partenaires économiques, un dispositif territorial d'aide au développement par l'activité économique : CoRDEE-TPE (Convention Régionale de Développement de l'Emploi par l'Economie pour les Très Petites Entreprises).

Sont concernées les entreprises :

- > installées sur le territoire du Pays de Saintonge Romane (voir liste au verso).
- > commerciales, artisanales et de services de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 900 000 € HT (par entreprise).

Sont éligibles les investissements :

- > liés à la modernisation, à l'informatisation, à l'accroissement de la capacité de l'entreprise ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail des salariés.
- > induits par le recrutement ou la pérennisation d'emplois.

Une aide plus importante (bonus de 5 %) est possible si les investissements :

- > sont directement liés à des contraintes environnementales (concernant le traitement de l'eau, de l'air, des déchets, alternative aux énergies fossiles, économies d'énergie, éco-construction, etc.).
- > visent à améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (pour le personnel et/ou pour les clients), hors simple mise aux normes.



Le chef d'entreprise s'engage à :

- > suivre une formation ou une action collective.
- > ne pas commencer les investissements avant le dépôt du dossier.

Le montant de l'aide

Le montant de l'investissement éligible doit être compris entre 5 000 € HT et 50 000 € HT.

L'aide est calculée au prorata du montant des investissements à réaliser et plafonnée à 15 000 €. Le taux d'intervention peut varier de 20% à 30% suivant les critères retenus dans le projet global.



Projets portant sur la valorisation de la production agricole locale

Ceux-ci peuvent bénéficier d'un accompagnement financier dans le cadre du programme LEADER.